

Doctrines

Législation Communautaire

Bourse et marchés financiers

- (062054) Projet de révision de la supervision européenne, MULLER Anne-Catherine (Revue de droit bancaire et financier, 01/05/18, n°3)
- (062049) En route vers des meilleures titrisations !, QUIQUEREZ Alexandre (International journal for financial services, 01/06/18, n°1, p.32-34)

Nouvelles technologies et commerce électronique

- (062047) Le droit à la portabilité : un nouveau droit à implémenter, GRIGUER Merav (Cahiers droit de l'entreprise, 01/05/18, n°3)

Législation Internationale

Nouvelles technologies et commerce électronique

- (062173) Le Cloud Act : un nouvel instrument de guerre économique renforçant l'ingérence des autorités américaines sur les prestataires de services de communication électronique américains , DORGANS Olivier (Revue internationale de la compliance et de l'éthique des affaires, 28/06/18, n°26 (supplément au JCPE), p.24-29)
- (062048) Dossier : quel encadrement pertinent pour les initial coin offerings ?, (International journal for financial services, 01/06/18, n°1, p.7-28)

Législation Nationale

Banque

- (062155) Lutte antiblanchiment : l'avènement de la vérification d'identité au moyen de l'identification électronique, STORRER Pierre (Banque et droit, 01/05/18, n°149, p.45-47)
- (062154) La DSP 2 bientôt pleinement applicable : les normes techniques enfin publiées, ROUSSILLE Myriam (Banque et droit, 01/05/18, n°149, p.47-51)
- (061996) Le nouvel encadrement légal des clauses de domiciliation des revenus [depuis l'ordonnance n° 2017-1090 du 1er juin 2017], ERESEO Nicolas (Petites Affiches, 01/06/18, n°110. p.9-13)

Bourse et marchés financiers

- (062058) Financement participatif - Protection des investisseurs, MOULIN Jean-Marc (Revue de droit bancaire et financier, 01/05/18, n°3)
- (062053) Le financement en OCABSA : les « equity lines 2.0 » ?, DENIAUD Cyril (Revue de droit bancaire et financier, 01/05/18, n°3)

Civil

- (062168) Opérations sur obligations : quel instrument choisir ?, (Revue des contrats, 01/06/18, n°2, p.307-330)
- (061992) L'acte accompli par le mandataire en dehors de ses pouvoirs et le mécanisme du contrat de mandat, FRANCOIS Jérôme (Dalloz, 13/06/18, n°22, p.1215-1222)

Nouvelles technologies et commerce électronique

- (062135) Les risques de la dématérialisation , GAUTIER Pierre-Yves (J.C.P. E., 21/06/18, n°25, p.47-49)

- (061971) Prospection commerciale et données personnelles : le RGPD bouleverse-t-il les pratiques ?, DARY Matthieu, LICHET Victoria (Revue Lamy Droit des affaires, 01/06/18, n°138, p.17-23)

Pénal

- (062182) Comment rédiger un code de conduite conforme aux exigences de la loi Sapin 2 ?, PAGET Laure, POSTIF Thierry (Revue internationale de la compliance et de l'éthique des affaires, 28/06/18, n°26 (supplément au JCPE), p.55-57)

Procédures collectives

- (062134) L'attraction du droit spécial : l'exemple du droit des sûretés et des procédures collectives, ROUSSEL GALLE Philippe (J.C.P. E., 21/06/18, n°25, p.39-41)

Public

- (062167) En matière de lobbying, la transparence progresse lentement, JOURDAN Fleur (J.C.P. G., 25/06/18, n°26, p.1246-1248)

Sociétés et autres groupements

- (062180) Le secret des affaires : une nouvelle gouvernance des données stratégiques, DE MAISON ROUGE Olivier (Revue internationale de la compliance et de l'éthique des affaires, 28/06/18, n°26 (supplément au JCPE), p.48-50)
- (062170) Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la compliance... Mais vous n'aviez pas osé demander, CORDIER-PALASSE Blandine (Revue internationale de la compliance et de l'éthique des affaires, 28/06/18, n°26 (supplément au JCPE), p.19-23)

Institutions bancaires et financières
--

Législation

- (062192) Accord de composition administrative conclu le 6 mars 2018 avec la société X venant aux droits de la société 360Hixance Asset Management (Accords de composition administrative AMF, 29/06/18)
- (062185) Décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018 - Instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise (02/07/18)

Jurisprudence

Législation Nationale

Banque

- **(062136) Fraudes aux services de paiement en ligne : le devoir de vigilance de l'utilisateur**
Face à l'augmentation du nombre de fraudes aux services de paiement dématérialisé (fraude au président et hameçonnage ou phishing), les tribunaux attendent de plus en plus de vigilance de la part des utilisateurs de ces services. Ainsi, dans deux décisions récentes, la chambre commerciale de la Cour de cassation s'est fondée sur les dispositions de l'article L.133-6 - qui impose à l'utilisateur du service de paiement de prendre toute mesure raisonnable pour préserver la sécurité de ses dispositifs de sécurité personnalisés - pour lui rappeler son devoir de vigilance. (Cass.Com - 28/03/18 - 16-200 ; Cass.Com - 25/10/17 - 16-11644 : B.R.D.A. 2018, n°12, p.23 - note de MONGIN-ARCHAMBEAUD Lucie)
- **(062123) Protection des consommateurs contre les clauses abusives : la Cour de cassation va piano**
L'appréciation du caractère abusif des clauses, au sens de l'article L. 132-1, devenu L. 212-1 du code de la consommation, ne concerne pas celles qui portent sur l'objet principal du contrat, pour autant qu'elles soient rédigées de façon claire et compréhensible. La clause prévoyant l'indexation d'un prêt sur la valeur du franc suisse définit l'objet principal du contrat. Elle est valable, dès lors qu'elle est rédigée de manière claire et compréhensible. Il peut donc être valablement stipulé qu'un prêt libellé en francs suisses est remboursable en euros. (Cass.Civ. - 03/05/18 - 17-13593 : Dalloz 2018, n°24, p.1355 - note de MAZEAUD Denis)

- **(062106) Crédit immobilier accordé à une SCI et TEG**

ou à un non-professionnel, la prescription de l'action en nullité de la stipulation de l'intérêt conventionnel engagée par celui-ci à raison d'une erreur affectant le TEG, court à compter du jour où l'emprunt a connu ou aurait dû connaître cette erreur. (T.G.I - Clermont-Ferrand - 12/02/18 : Gazette du Palais 2018, n°22, p.33 - note de LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme)

- **(062082) Chronique de jurisprudence de droit bancaire : crédits aux particuliers**

Crédit affecté à la consommation : la banque privée de son droit au remboursement en cas d'irrégularité du bon de commande du bien financé - Crédit renouvelable : avis restrictif de la Cour de cassation (Cass.Civ. - 05/04/18 - 17-13528 ; Cass.Civ. - 06/04/18 - 18-7001 : Gazette du Palais 2018, n°21, p.59 - note de ROUSSILLE Myriam)

- **(062067) La prudence de la Cour de cassation vis-à-vis des emprunts structurés des collectivités territoriales**

Sans véritable surprise, mais de manière particulièrement attendue, la Cour de cassation vient de confirmer la tendance se dégageant des différentes décisions rendues par les juridictions du fond sur les emprunts structurés des collectivités territoriales. Elle était en réalité plus particulièrement saisie de la position retenue par les juridictions les plus défavorables aux collectivités territoriales. Il apparaît ainsi clairement que ces dernières ne peuvent bénéficier de l'obligation de mise en garde, étant considérées comme des emprunteurs avertis, pas plus qu'elles ne peuvent demander l'application du droit financier, les emprunts structurés n'étant pas inclus dans ses prévisions. Ces contrats ne sont par ailleurs pas nuls, l'intention spéculative ne pouvant être retenue. L'impossibilité, enfin, de contester la loi de validation des TEG sur le fondement de la méconnaissance de la Convention européenne des droits de l'homme est certaine. La position de la Cour de cassation, prudente et en partie déterminée par l'arrêt de cour d'appel dont elle était saisie, n'est pas incontestable. (Cass.Com - 28/03/18 - 16-26210 : Revue de droit bancaire et financier 2018, n°3 - note de MARTIN Julien)

Bourse et marchés financiers

- **(062162) En attendant le préjudice résultant d'un délit d'initié...**

L'arrêt rendu le 10 avril vient réitérer l'admission de principe d'un préjudice virtuellement causé par un délit d'initié. Cette question, d'une grande difficulté théorique, suscite indiscutablement en France plus de doctrine que de contentieux. (Cass.Crim - 10/04/18 - 18-80857 : Banque et droit 2018, n°149, p.26 - note de CHACORNAC Jérôme)

- **(062148) AMF – Ordres de Bourse en attente d'exécution – Information privilégiée – PSI – Exploitation abusive d'informations relatives à des ordres de clients**

Des informations, relative aux caractéristiques d'ordres d'achat en attente d'exécution dont la date, la quantité, le volume, la limite la plus élevée et la valeur objet de l'ordre étaient déterminés, se rapportaient bien à un événement qui était susceptible de se produire. Compte tenu du caractère anonyme du carnet d'ordres et de sa présentation agrégée, qui n'offre qu'une vision globale du nombre de titres proposés à chacune des limites sans donner le détail de chacun des ordres en attente, les informations relatives aux ordres en attente d'exécution émanant d'une personne déterminée n'ont pas un caractère public. La conjonction des modalités d'ordres de vente, calibrés en termes de moment, de prix et de volume afin de rencontrer des ordres d'achat déterminés, et de la proximité des SMS échangés entre les intéressés constitue un indice de transmission de l'information relative aux caractéristiques des ordres d'achat. (Commission des sanctions de l'AMF - 18/12/17 : Banque et droit 2018, n°149, p.23 - note de ROUAUD Anne-Claire)

- **(062147) PSI – Ventes de titres à découvert – Faute civile**

L'interdiction de l'art. L.211-17-1 du Code monétaire et financier d'émettre un ordre de vente sans disposer des instruments financiers ou sans avoir l'assurance raisonnable de pouvoir en disposer est une règle destinée à assurer la sécurité des marchés, dont la violation constitue également une faute civile. (Cass.Com - 07/03/18 - 16-15821 : Banque et droit 2018, n°149, p.19 - note de DAIGRE Jean-Jacques)

Garantie

- **(062144) Garantie de paiement des entrepreneurs – Crédit-bail immobilier – Crédit spécifique (non)**

Un entrepreneur, ayant réalisé des travaux pour une société qui avait conclu un contrat de crédit-bail immobilier avec trois sociétés de crédit-bail immobilier, a assigné en paiement le crédit-preneur et les sociétés de crédit-bail sur le fondement de la garantie de paiement prévu par l'article 1799-1 du Code civil. Pour rejeter la demande de garantie de paiement formée par l'entrepreneur contre les crédit-bailleres, une cour d'appel a retenu que le concours financier de celles-ci étant constitutif d'opérations de crédit, il y a lieu de constater que le maître de l'ouvrage a bien eu recours à un crédit spécifique, au sens de l'article 1799-1 du Code civil, pour le financement de son projet, que les fonds avaient été versés directement par ces dernières entre les mains de l'entrepreneur et que les dispositions de ce texte ne prévoient pas la possibilité d'exiger un tel cautionnement sous astreinte pour l'entrepreneur, lequel n'a au demeurant pas adressé la mise en demeure prévue à son troisième alinéa pour revendiquer le paiement de travaux exécutés. En statuant ainsi, alors que le crédit bailleur, maître de l'ouvrage, tenu de fournir la garantie de paiement de l'article 1799-1 du Code civil, n'avait pas eu recours à un crédit spécifique pour financer les travaux, la cour d'appel a violé ce texte. (Cass.Civ. - 03/05/18 - 17-16332 : Banque et droit 2018, n°149, p.63 - note de RONTCHEVSKY Nicolas)

Pénal

- **(062087) Chronique de jurisprudence de droit bancaire : contentieux pénal et disciplinaire**

Escroquerie constituée par l'émission de chèques sans provision croisées - Interrogations autour de la caractérisation du délit d'exercice illégal de la profession de banquier - Sanction prononcée par l'ACPR, financement du terrorisme et anonymisation (Cass.Crim - 17/01/18 - 16-83799 ; Cass.Crim - 04/05/18 - 17-81465 ; Commission des sanctions de l'ACPR - 22/02/18 : Gazette du Palais 2018, n°21, p.77 - note de MOREL-MAROGER Juliette , ROUSSILLE Myriam)

Procédure

- **(062179) Reconnaissance larvée du legal privilege des juristes d'entreprise ?**

En l'espèce, les échanges étaient réalisés entre les juristes de l'entreprise concernée par les opérations de visites et de saisies afin de reprendre une stratégie de défense mise en place par l'avocat. C'est pourquoi la cour d'appel a pu admettre que la saisie de cette correspondance « porte ainsi atteinte aux droits de la défense » et prononce la « nullité de ces documents », la préservation des droits de la défense ne pouvant conduire à l'annulation de la saisie en son entier. (Cour d'appel - 08/11/17 : Banque et droit 2018, n°179, p.37 - note de JOUFFIN Emmanuel)

- **(062085) Chronique de jurisprudence de droit bancaire : recouvrement de créances bancaires**

ATD : absence d'effet lorsque le compte saisi est affecté à la réception des fonds encaissés pour le compte des créanciers par le redevable - Saisie-attribution et compte-joint : retour sur la charge de la preuve - Actes d'exécution forcée et effet interruptif de prescription (Cass.Com - 21/03/18 - 16-18202 ; Cour d'appel - Bordeaux - 05/04/18 ; Cass.Civ. - 01/03/18 - 16-25746 : Gazette du Palais 2018, n°21, p.73 - note de SALATI Olivier)

Textes

Législation Communautaire

Banque

- (062195) Rectificatif à la décision (PESC) 2018/778 du Conseil du 28 mai 2018 modifiant la décision 2013/255/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie (J.O.U.E. série L n°167 du 04/07/18, p.36)
- (062194) Rectificatif au règlement d'exécution (UE) 2018/774 du Conseil du 28 mai 2018 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 36/2012 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Syrie (J.O.U.E. série L n°167 du 04/07/18, p.36)
- (062184) Taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement: 0,00 % au 1er juillet 2018 — Taux de change de l'euro (J.O.U.E. série C n°232 du 03/07/18. p.9)

Législation Nationale

Assurances

- (062164) Arrêté du 29 juin 2018 portant modification de l'arrêté du 9 juin 2016 relatif au registre unique prévu à l'article L. 512-1 du code des assurances et à l'article L. 546-1 du code monétaire et financier (J.O. n°149 du 30/06/18)

Banque

- (062229) Décision n° D-HCSF-2018-3 du 29 juin 2018 du Haut Conseil de stabilité financière relative au taux du coussin de fonds propres contra-cyclique (J.O. n°153 du 05/07/18)
- (062227) Arrêté du 29 juin 2018 portant nomination du directeur de la résolution de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (J.O. n°152 du 04/07/18)
- (062163) Arrêté du 25 juin 2018 pris en application de l'article 1er du décret n° 2016-1983 du 30 décembre 2016 relatif au contrôle externe de la Caisse des dépôts et consignations (J.O. n°149 du 30/06/18)
- (062161) Arrêté du 26 juin 2018 portant application des articles L. 562-3, L. 745-13, L.755-13 et L. 765-13 du code monétaire et financier (J.O. n°149 du 30/06/18)
- (062160) Arrêté du 26 juin 2018 portant application des articles L. 562-3, L. 745-13, L. 755-13 et L. 765-13 du code monétaire et financier (J.O. n°149 du 30/06/18)

- (062141) Décret n° 2018-540 du 28 juin 2018 modifiant le décret n° 2016-1203 du 7 septembre 2016 relatif à un apport de trésorerie remboursable au bénéfice des agriculteurs (J.O. n°148 du 29/06/18)
- (062139) Décret n° 2018-539 du 28 juin 2018 modifiant le décret n° 2015-871 du 16 juillet 2015 relatif à un apport de trésorerie remboursable au bénéfice des agriculteurs (J.O. n°148 du 29/06/18)

Bourse et marchés financiers

- (062228) Décret n° 2018-572 du 3 juillet 2018 relatif à l'Autorité des marchés financiers (J.O. n°153 du 05/07/18)
- (062193) Arrêté du 14 juin 2018 portant homologation de modifications du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (J.O. n°152 du 04/07/18)

Public

- (062226) Décret n° 2018-569 du 3 juillet 2018 relatif à la transmission à l'administration de la liste des titulaires de comptes financiers n'ayant pas remis aux institutions financières les informations prévues au II de l'article 1649 AC du code général des impôts (J.O. n°152 du 04/07/18)